

### Services aux personnes et vente en espace rural

1<sup>ère</sup> session 2017



Le champ des "services en milieu rural" s'inscrit dans les activités des "services à la personne" qui sont définies comme les activités de garde d'enfants, d'assistance aux personnes âgées et/ou dépendantes ou d'entretien ménager réalisées au domicile de la personne ou dans l'environnement immédiat de son domicile.

L'employé qualifié exerce son activité tant à domicile que dans des structures accueillant :

- des enfants : crèche, halte garderie, écoles maternelles et élémentaires, centres d'accueil de loisirs ...
- des personnes malades ou en fin de vie : hôpitaux, cliniques, maison de repos, service d'hospitalisation à domicile (SHD)...
- des personnes en situation de handicap : instituts médico-éducatifs, instituts éducatifs, thérapeutiques et pédagogiques, foyers d'hébergement, structures de rééducation, structures de travail protégé, foyers de vie, structures labellisées tourisme et handicap....
- des personnes âgées dépendantes : EHPAD, structures d'accueil pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer, résidences-services, accueil de jour ...
- des familles : centres d'accueil mère enfant, centre d'hébergement et de réinsertion sociale, centres de vacances....
- des touristes, des clients, des usagers : structures liées à l'accueil et/ou à la vente, magasins de proximité, vente directe à la ferme, marchés locaux, diverses surfaces de vente, hôtellerie, chambres/tables d'hôtes, villages de vacances, campings...

Les activités de services aux personnes en milieu rural doivent prendre en compte les spécificités liées aux populations et aux facteurs géographiques : la dispersion de l'habitat et l'éloignement rendent essentiel le caractère polyvalent des compétences. Du fait des particularités des situations de travail, (intervention seul au domicile des personnes) le salarié doit faire preuve d'autonomie. Il peut être amené à prendre des initiatives et à s'adapter et s'organiser dans un contexte de fortes contraintes de temps et d'environnement. Il peut avoir plusieurs employeurs et travailler seul ou en équipe.

### Débouchés

**Au niveau du service à la personne**, il peut exercer :

- Dans des organismes de services aux personnes : maisons de retraite, hôpitaux, maisons de cure, cantines scolaires, centres de loisirs, restaurants d'entreprise...
- Chez des particuliers :

**Au niveau de l'accueil et de la vente**, c'est un professionnel qualifié qui exerce dans les :

- Exploitations agricoles et para-agricoles : vente directe à la ferme, marchés locaux...
- Commerces de proximité en milieu rural
- Villages de vacances...

### Accès à la Formation

Après une classe de 3ème

### Programme

Matières	1ère année	2e année
Français	1h45	1h45
Langue vivante	1h	1h
Histoire-Géographie	1h	1h
Informatique	1h30	1h30
Education socioculturelle	2h	2h
Education physique	2h	2h
Mathématiques	1h45	1h45

Biologie-Ecologie	1h	1h
Physique-Chimie	0h30	0h30
Sciences économique, sociales et de gestion	1h30	1h30
Gestion commerciale	3h30	3h30
Economie sociale et familiale	4h	4h
Sciences et techniques professionnelles	2h	2h

### Enseignements professionnels

**Entreprise et vie professionnelle** : organisation des services en milieu rural.

**Bases scientifiques des techniques professionnelles** : étude du monde vivant, nutrition humaine (anatomie de l'appareil digestif, composition des aliments...), étude des microorganismes, connaissance du public visé (enfant, adolescent, personne handicapée et âgée).

**Techniques et pratiques professionnelles** :

- ✓ Communication adaptée aux situations professionnelles ;
- ✓ Service en milieu familial et collectif : préparation des repas, entretien des locaux et du linge, assurer le confort et le bien-être des personnes (toilette, déplacement...), connaître les techniques d'animation (activités physiques, de loisirs...)
- ✓ Activités commerciales : approvisionnement, commande, réception, stockage, mise en vente...

### Examen

#### Epreuve E1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

- Prendre position dans une situation à caractère social et civique, coeff.1
- Utiliser des outils dans des situations de la vie courante, coeff. 1

#### Epreuve E2 : Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

- S'exprimer à travers une réalisation personnelle, coeff.1
- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel, coeff. 1

#### Epreuve E3 : Interagir avec son environnement social

- Adapter son langage et son comportement aux situations de communication, coeff.1
- S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif, coeff. 1

#### Epreuve E4 : Etablir une communication avec la personne et son entourage en lien avec son environnement

- Adopter un mode de communication tenant compte des besoins de la personne, coeff.4
- Mettre en œuvre des activités favorisant le maintien ou le développement du lien social, coeff. 1

#### Epreuve E5: Réaliser des interventions d'aide à la personne

- Effectuer des préparations culinaires et des travaux d'entretien du cadre de vie dans une perspective de confort, d'hygiène et de sécurité, coeff.2
- Aider la personne dans des activités de la vie quotidienne, coeff. 2

#### Epreuve E6 : Réaliser des activités de vente

- Maintenir l'espace de vente en état marchand, coeff.2
- Accompagner le client dans son acte d'achat, coeff. 2

#### Epreuve E7 : S'adapter à des enjeux professionnels locaux, coeff1

**Epreuve facultative (points >10, coeff. 2):** une épreuve au choix parmi : Langue vivante 2 ou régionale, Pratiques physiques et sportives, Pratiques sociales et culturelles.

### Statistiques

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 171 candidats inscrits, 161 présentés, 148 admis (soit 91.92% de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 170 candidats inscrits, 156 présentés, 138 admis (soit 88.46% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 187 candidats inscrits, 172 présents, 165 admis (soit 95,93% de réussite).

### Stage

La formation en milieu professionnel comprend un stage individuel obligatoire de 12 semaines dont 11 sont prises sur la scolarité. Parmi ces 12 semaines de formation en milieu professionnel, 5 semaines au moins doivent être effectuées dans une structure de services à la personne et 5 semaines au moins dans une entreprise de vente

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCIL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Principales poursuites d'études :

- Bac pro Accompagnement, soins et services à la personne
- Bac pro Accueil-relation clients et usagers
- Bac pro Services aux personnes et aux territoires
- Bac pro Services de proximité et vie locale

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

### Où se former en Languedoc Roussillon

- 11 Soulhanel**  
LEAP privé La Rouatière
- 11 Limoux**  
Institut privé Saint Joseph
- 11 Lézignan Corbières**  
LPA privé Les Amandiers
- 30 Castillon du Gard**  
CFA des MFR **A**
- 30 Gallargues le Montueux**  
MFR privée **A**
- 34 Florensac**  
Institut médico professionnel **A**
- 34 Frontignan**  
Lycée agricole privé Maurice Clavel
- 34 Clermont l'Hérault**  
LEPA privé Le Cep d'Or
- 34 Gigean**  
Lycée agricole privé La Gardiole
- 34 Gignac**  
LPTAH privé
- 34 Pézenas**  
LEAP privé Bonne Terre
- 66 Rivesaltes**  
Lycée agricole privé Claude Simon  
CFA agricole des PO **A**

**A** Formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Zoom Les métiers des services à la personne
- Parcours Les métiers du social

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO).

**N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.**